

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AE46

présenté par

Mme Alexandra Masson et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	100 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	100 000 000
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la France subit une importante pression migratoire et que le taux d'exécution des obligations de quitter le territoire (OQTF) est catastrophiquement bas, le budget alloué à l'action 03 - lutte contre l'immigration irrégulière - ne représente que 12,7 % des ressources allouées dans la mission immigration.

La hausse de 100 000 000 euros du budget alloué à cette action permettra d'augmenter le nombre de retours forcés et le nombre d'éloignements et de départs aidés.

Il est ici proposé d'abonder l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile » de 100 millions d'euros en autorisations d'engagements et crédits de paiement et de retirer 100 millions d'euros en autorisations d'engagements et crédits de paiement à

l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française ».

Cet amendement s'inscrit dans le cadre du contre budget présenté par le groupe RN qui sanctuarise les crédits votés à l'occasion de la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. Les auteurs de cet amendement invitent donc le Gouvernement à lever le gage.